

NON A UNE RÉFORME INJUSTE POUR LES FEMMES !

Il faut un sacré culot pour prétendre que la réforme des retraites Macron/Borne serait « juste » pour les femmes. La Première ministre s'entête mais les femmes ne sont pas dupes et se mobilisent massivement !

DE FORTES INÉGALITÉS DE PENSION :

Les femmes touchent une pension de droit direct de 40% inférieure à celle des hommes.

Une fois prise en compte la pension de réversion, l'écart est toujours de 28%.

La retraite est un miroir grossissant des inégalités professionnelles cumulées au cours de la carrière des femmes et les réformes passées les ont pénalisées.

Dans les IEG, cet écart est de 27% au 1^{er} janvier 2022.

Près de 40% des femmes touchent une pension inférieure à 900€.

En effet, les femmes sont payées 25% de moins que les hommes, du fait des temps partiels (près de 30% des femmes), de la dévalorisation des emplois féminisés et de l'absence de déroulement de carrière.

De plus, elles ont des carrières plus courtes, du fait de la prise en charge des enfants et des personnes dépendantes : une femme sur deux réduit ou arrête complètement son activité professionnelle à l'arrivée d'un enfant, contre un homme sur neuf...

Dans les IEG, le congé parental est pris à 98% par des femmes dans les entreprises de moins de 300 salarié.es et à 90% dans les autres.

Les femmes des IEG qui ont liquidé leur retraite en 2021 ont validé en moyenne, toutes causes confondues, 11,4 trimestres de moins que les hommes !

La réforme va encore dégrader leur situation. Reporter l'âge de départ et passer plus vite aux 43 annuités, bonjour le cadeau !

Les femmes sont encore plus nombreuses que les hommes à être sans emploi lors de leur départ en retraite : pour la génération 1950, 37% des femmes et 28% des hommes n'étaient plus en emploi l'année de leur départ en retraite.

L'étude d'impact du gouvernement démontre que la réforme allongerait le temps de travail des femmes encore plus que celui des hommes !

Aujourd'hui, les femmes sont déjà 40% à partir avec une carrière incomplète pour 32% des hommes. L'allongement de la durée de cotisation va doublement les pénaliser :

☞ en accentuant la décote au regard du nombre de trimestres manquants, alors que les femmes partent en moyenne déjà un an plus tard que les hommes à la retraite pour éviter une décote ;

Dans les IEG, en 2021, les femmes ont liquidé leur retraite un an plus tard que les hommes et 14% d'entre elles (9,9% des hommes) avaient de la décote.

☞ Même après 67 ans, le montant de leur pension serait dégradé car elles n'auraient pas toutes leurs annuités ;

☞ Plus de 120 000 mères partent actuellement dès 62 ans, grâce à leur majoration de durée d'assurance pour enfant. Avec la réforme, elles devraient attendre deux ans de plus.

Une fois prise en compte la pension de réversion, l'écart est toujours de 28%.

Le minimum de pension à 1200€ : bonjour l'arnaque !

Cette mesure, déjà prévue dans la loi en 2003 et jamais appliquée, concerne uniquement les salarié.es ayant effectué une **carrière complète et à temps plein**.

Deux conditions discriminantes pour les femmes qui seront très peu nombreuses à en bénéficier.

Par exemple, aucune aide à domicile n'y aura droit !

Et ce serait la grande avancée sociale de ce projet de loi ?

La pénibilité : bonjour le scandale !

Si la réforme était adoptée, les départs anticipés pour pénibilité seraient reportés de deux ans, par exemple pour les aides-soignantes ou les métiers de l'exploitation dans les IEG.

Ils concerneraient très peu de salarié-es, et encore moins de femmes car la pénibilité des métiers féminisés est occultée (port cumulé de « petites » charges pour les caissières, port ou bruit de personnes, etc.). Pour les autres, ce serait 64 ans, comme les infirmières qui ont pourtant une espérance de vie de 7 ans inférieure à la moyenne des femmes.

Quelles propositions ?

La réforme doit dégager mais le statu quo n'est pas non plus tenable.

La CGT propose de :

- ✎ Mettre fin aux inégalités de salaire : sanctionner les entreprises qui discriminent, revaloriser les métiers féminisés, réduire le temps de travail à 32h, faire cotiser à temps plein les emplois à temps partiels. Une mesure de justice qui ferait de plus rentrer 5,5 milliards d'euros dans les caisses.
- ✎ Rétablir la retraite à 60 ans nous rapprocherait de la durée réelle des carrières et permettrait de reconnaître l'apport des retraité.es à la vie familiale (petits-enfants, personnes âgées dépendantes) et sociale.

- ✎ Mettre fin aux dispositifs très discriminants pour les femmes : supprimer la décote et rétablir le calcul sur les 10 meilleures années dans le privé.
- ✎ Augmenter le taux d'emploi des femmes au niveau de celui des hommes générerait 9 milliards de cotisations retraites supplémentaires. Pour cela, il faut créer un service public de la petite enfance et de l'accompagnement des personnes dépendantes. La France est au 25^{ème} rang des 38 pays de l'OCDE pour le taux d'emplois des femmes !
- ✎ Fixer le minimum contributif au niveau du SMIC et le minimum de pension dans les IEG au NR 110 !
- ✎ Revaloriser le minimum vieillesse (ASPA) actuellement inférieur au seuil de pauvreté à 60% du niveau de vie médian. 56% des allocataires sont des femmes.
- ✎ Deux ans de bonifications par enfant dans la fonction publique et dans notre régime spécial, comme dans le privé aujourd'hui.
- ✎ La revalorisation des pensions de réversion (taux de 75%) sans condition de vie conjugale de la veuve ou du veuf et l'ouverture aux couples pacsés.
- ✎ La création de droits au départ anticipé avant 60 ans pour tous les métiers pénibles y compris ceux à prédominance féminine. (plateaux clientèles dans les IEG par exemple).

Toutes ces propositions amélioreraient la situation des femmes salariées et des retraitées, mais aussi celle des hommes !

Ensemble, poursuivons la lutte jusqu'à la victoire et faisons du 8 mars 2023 une grande journée de grève et de mobilisation pour l'égalité salariale et contre la réforme des retraites qui pénaliserait fortement les femmes.